



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## programmes

Question écrite n° 35996

### Texte de la question

Mme Catherine Vautrin attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'avenir, dans son projet de réforme du lycée d'enseignement général et technologique, de l'enseignement des sciences économiques et sociales. Soutenues avec force par le professeur Roger Guesnerie dans son rapport consacré à cette discipline, les sciences économiques et sociales semblent menacées. Nombre d'enseignants mettent en exergue les risques de privatisation de ses programmes et surtout le dépeçage de leur discipline dans les programmes du futur lycée. Elle le remercie de bien vouloir lui préciser sa position et ses intentions relativement aux inquiétudes ainsi exprimées.

### Texte de la réponse

Le contenu de l'enseignement des sciences économiques et sociales a fait l'objet d'un travail d'analyse entrepris par une commission présidée par Roger Guesnerie, professeur au Collège de France, de février à juin 2008. Cette commission, conformément à la demande du ministre de l'éducation nationale, avait une mission d'audit des programmes et des manuels de sciences économiques et sociales du lycée. Le ministre demandait en particulier à la commission de s'assurer du respect de la pluralité des courants de pensée constitutifs du domaine des sciences économiques et sociales ainsi que de la qualité des supports pédagogiques utilisés. La commission devait, par ailleurs, réfléchir à la pertinence et la cohérence des programmes au regard des exigences de formation de citoyens éclairés et de préparation à des études supérieures. Cette commission était invitée à faire toutes les propositions utiles pour améliorer la qualité de ces programmes. D'ores et déjà, des recommandations de la commission ont été prises en compte lors de la mise en oeuvre de la réforme des lycées. Ainsi est-il prévu d'intégrer les sciences économiques et sociales, dès la classe de seconde, au sein d'un groupe de disciplines dénommées « sciences de la société » dont l'enseignement sera modulaire. Les élèves qui le souhaitent pourront ainsi suivre un enseignement de SES de 3 heures par semaine, pendant 1 ou 2 semestres (l'horaire actuel étant de deux heures trente, en enseignement optionnel). Un groupe d'experts est mis en place par la direction générale de l'enseignement scolaire pour travailler à l'élaboration des nouveaux programmes de la classe de seconde.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Catherine Vautrin](#)

**Circonscription :** Marne (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 35996

**Rubrique :** Enseignement secondaire

**Ministère interrogé :** Éducation nationale

**Ministère attributaire :** Éducation nationale

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 25 novembre 2008, page 10106

**Réponse publiée le** : 16 décembre 2008, page 10950